



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2627

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - ZI La Rize à Vaulx en Velin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2627**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - ZI La Rize à Vaulx en Velin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Enjeux et objectifs

La Métropole de Lyon a voté le 19 septembre 2016 son programme de développement économique 2016-2021. Ce programme affirme 4 ambitions majeures au service du développement de l'économie sur le territoire métropolitain : la Métropole fabricante, la Métropole apprenante, la Métropole attirante et la Métropole entraînante.

Dans sa dimension Métropole fabricante, le programme de développement économique fixe l'objectif stratégique de maintenir et développer le socle industriel qui est l'une des forces du territoire avec plus de 78 000 emplois dans 2 900 établissements industriels. Ce soutien au socle industriel implique de garantir les conditions d'implantation et de développement des sites de production et de recherche et développement au travers d'une offre immobilière et foncière adaptée aux attentes des entreprises. Il s'agit donc à la fois de préserver les espaces productifs du territoire, d'accompagner le renouvellement des zones industrielles existantes et enfin de produire une nouvelle offre foncière à destination des activités industrielles.

Dans un contexte métropolitain nécessitant d'optimiser le foncier à vocation économique compte tenu de son coût et de sa disponibilité, le renouvellement des zones industrielles existantes devient stratégique pour accueillir les développements industriels de demain. Pour y parvenir, une véritable co-production avec les entreprises et les professionnels de l'immobilier doit être mise en œuvre car le renouveau des zones industrielles suppose une action tant sur les espaces publics que sur les espaces privés et l'immobilier.

La requalification des voiries, la création de cheminements doux, la création d'espaces verts, le déploiement d'une signalétique homogène, l'adaptation de la desserte en transports en commun et l'arrivée de nouveaux services comme la fibre optique sont autant d'éléments nécessaires pour préserver l'attractivité des zones industrielles et répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et de leurs salariés. C'est sur la base de cette attractivité renouvelée que s'appuieront les industriels pour réinvestir sur leurs sites et les acteurs immobiliers pour lancer des opérations de renouvellement de sites existants. La requalification des parcs et zones industrielles s'inscrit donc pleinement dans l'ambition de maintenir et re-développer le socle industriel métropolitain.

II - Programme de requalification pour la période 2015-2020

Les 9 grandes zones industrielles (ZI) concentrent près de 100 000 emplois et avec une surface de 5 300 hectares représentent 80 % des espaces à vocation économique du territoire (Pélica/Poumeyrol/Sermenaz; ZI La Mouche/ZI du Broteau, ZI Lyon Nord, ZI La Soie, ZI La Rize, ZI Meyzieu-Jonage, ZI Mi-Plaine, ZI Vallée de la Chimie, ZI Lyon Sud Est).

La Métropole y déploie, depuis près de 20 ans, un dispositif de requalification, qui a financé, entre 2009 et 2014, plus de 35 opérations nouvelles de voirie et de signalétique pour un montant total d'investissement de 16,5 M€.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les zones industrielles, un programme d'interventions a été défini pour la période 2015-2020, en concertation avec les représentants des entreprises bénéficiaires et des Communes partenaires.

Ce programme a été porté dans la délibération n° 2015-0475 du Conseil du 6 juillet 2015 relative à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole, en complément des projets d'aménagement de zones nouvelles.

Il tient compte des problématiques rencontrées par les entreprises et leurs salariés, des enjeux métropolitains et de la capacité des services de la Métropole à prendre en charge les travaux, dans un contexte financier contraint.

Il est complété d'une enveloppe dite "non territorialisée", qui permet à la collectivité de répondre de manière rapide et réactive aux sollicitations d'entreprises majeures du territoire. Cet ensemble s'intègre dans une offre de services complète et qualitative et fait l'objet d'un suivi précis et d'une évaluation régulière.

Ces interventions participent à l'objectif de soutien au socle industriel de l'agglomération, objectif réaffirmé par le programme de développement économique de la Métropole 2016-2021, approuvé par la délibération n° 2016-1513 du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016.

III - Programmation des opérations 2018

Dans le cadre du mandat actuel, 4 opérations de requalification ont d'ores et déjà été lancées :

- avenue du Docteur Schweitzer - ZI Meyzieu-Jonage : autorisation de programme de 4 420 000 € par délibération n° 2016-1154 du Conseil du 2 mai 2016 ,
- avenue des Frères Lumière - ZI Lyon-Nord (Neuville/Genay) : autorisation de programme de 2 700 000 € par délibération n° 2017-1937 du Conseil du 22 mai 2017,
- carrefour Mérieux Montmartin - ZI Lyon Sud-Est (Corbas) : autorisation de programme de 1 300 000 € par délibération n° 2017-1937 du Conseil du 22 mai 2017,
- avenue des Frères Montgolfier - ZI Mi Plaine (Chassieu) : autorisation de programme de 700 000 € par délibération n° 2017-1937 du Conseil du 22 mai 2017.

Afin de poursuivre la mise en oeuvre du programme 2015-2020, il est proposé de lancer une 5^e opération de requalification sur l'avenue Karl Marx - ZI La Rize à Vaulx en Velin.

La ZI La Rize s'étend sur une surface de 116 hectares et accueille environ 300 établissements et 4 200 salariés. L'avenue Karl Marx est la voie principale de la ZI La Rize dont elle permet la desserte depuis le boulevard urbain est et le lien avec la ZI La Soie.

L'opération vise à maintenir l'attractivité de la zone, pour accompagner son renouvellement en garantissant des conditions d'exploitation plus fonctionnelles aux entreprises, la sécurisation de tous les déplacements, l'apaisement des circulations poids lourds et le développement de nouveaux services (fibre optique, etc.).

Cette opération porte sur toute la longueur de l'avenue soit 1,1 km et 12,5 m de large. Elle prévoit l'intégration des cheminements piétons/modes doux, une meilleure gestion du stationnement qui est aujourd'hui anarchique et pénalise les circulations douces, la création de plantations et la pose de fourreaux urbains.

Le budget estimé de l'opération est de 1 200 000 €. Il se répartit comme suit : 200 000 € en 2018, 500 000 € en 2019 et 500 000 € en 2020.

Il est donc proposé au Conseil une individualisation complémentaire d'autorisation de programme dédiée à la requalification des zones industrielles de la Métropole à hauteur de 1 200 000 € pour la requalification de l'avenue Karl Marx à Vaulx en Velin ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'intervention en matière de requalification sur la zone industrielle La Rize à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant 1 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération 0P01O0893, répartie selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2018, 500 000 € en 2019, 500 000 € en 2020.

L'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 2 109 998,31 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.